



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

Code RNCP : 39685
Date échéance de l'enregistrement : 31/08/2030
Certificateur : Ministère de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

FRANCE
compétences

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberis
égalité
fraternité



Formation par
apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

BTSA - Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Métiers de l'élevage

Développement, production , conseil - Supports : Bovins – ovins – équins

Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup ;

Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande visant à améliorer la conception, le pilotage, la conduite, les résultats et les performances des systèmes d'élevage en

identifiant les freins et leviers culturels et socio-techniques à la conduite et à l'accompagnement au changement.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de la apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) est attribué à l'issue d'un contrôle continu réalisé durant 2 années de formation en centre et en entreprise.

Programme de formation : BTS Métiers de l'élevage

Semestre 1 : Approche globale de l'exploitation en polyculture élevage

		Disciplines	Volume horaire
UE11	Réalisation du diagnostic global d'un système d'élevage	PA-PV-Biologie-SESG-Gestion-Histoire-Géographie	70H
UE12	Collecte et enregistrement de données liées à l'élevage	Mathématiques-TIM-AE-SESG	100H
UE13	Gestion de l'alimentation du troupeau et santé	Biologie-PA-Physique-LV	100H
UE14	Organisation de la transformation d'un produit animal	PA-SESG-TIM-Physique	60h
EPS			20h

Semestre 2 : Conduire une production et manipuler les animaux dans le respect du bien-être animal

UE21	Maitrise de la conduite de la reproduction	PA-Biologie-Physique-LV	100H
UE22	Mettre en œuvre une démarche qualité / EIL	PA-Sécurité-ESC-Voyage d'étude portant sur la qualité des produits	80H
UE23	Optimisation de la conduite des élevages à l'échelle du système de production et du territoire	PA-PV-DOC-SESG	100H
UE24	Intervention sur les animaux, manipulation	PA-EPS (sécurité)	58h
EPS			12h

Semestre 3 : Etude de filière et définition des stratégies d'adaptation aux différents enjeux

UE31	Elaboration des stratégies d'adaptation aux aléas climatiques sanitaires, humains et économiques	SESG-PA-PV-ESC-DOC	80H
UE32	Définition d'une situation présentant une problématique de santé, d'alimentation , de reproduction, de génétique	SESG-Biologie-PA	130H
UE33	Gestion des impacts environnementaux des élevages	ESC-Français-PA-PV-AE-SESG	80H
UE34	Présentation d'un projet personnel et professionnel	ESC-LV	40h
EPS			20h

Semestre 4 : Accompagner un éleveur en vue d'une évolution sur son exploitation d'élevage

UE41	Identifier les freins et les leviers culturels sociotechniques et zootechniques : établir un plan d'actions	Français -SESG-PA	110H
UE42	Produire des références techniques	PA-Statistiques	110H
UE43	Formulation de conseils et d'appuis techniques	SESG-PA-LV	110H
UE44	S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	EPS	20h



Vesoul
Agro
campus

CFPPA
CFAA 70
Lycée E. Munier
Exploitation agricole

FRANCE
compétences

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

BTSA - Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Métiers de l'élevage

Développement, production , conseil - Supports : Bovins – ovins – équins

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues durant le contrôle en cours de formation :

- ✓ La moyenne générale doit être supérieure à 10/20.
- ✓ La moyenne des épreuves professionnelles doit être supérieure à 10/20.
- ✓ Chaque note des épreuves professionnelles doit être supérieure à 6/20.

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Les bases scientifiques et techniques doivent éga-

lement permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire :

Licence professionnelle métiers de l'élevage ou Licence professionnelle commerce avec spécialité élevage.

Métier préparé :

Le titulaire du BTSA métiers de l'élevage peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé ou dans le technico-commercial.

Indicateurs de résultats :



Cliquez ou scanner

https://vesoul-agrocampus.fr/--sR-g2JI1-oPB_nW4-hQrl6MIY.html

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d'aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération et financement :

Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2025						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	492,22€	43% SMIC ⁽¹⁾	783,90€	53% SMIC	966,21€
			50% SMIC ⁽¹⁾	911,51€		
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	710,98€	51% SMIC ⁽²⁾	929,75€	61% SMIC	1 112,05€
			57% SMIC ⁽²⁾	1 039,13€		
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	1 002,67€	67% SMIC	1 221,43€	78% SMIC	1 421,96€
26 ans et plus						
Salaire d'un apprenti en 2024	Base de calcul		Montant brut			
	100% du SMIC		1 823,03 €			

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs

Aide à l'embauche :
Toutes les formations

Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr
www.vesoul-agrocampus.fr